

Le commun comme mode de production. *Les nouveaux défis pour une transition sociale et écologique*

Dans les pages suivantes, nous présentons un entretien réalisé avec les auteurs de l'ouvrage récemment publié *Le commun comme mode de production* (Editions de l'éclat, 2021). Carlo Vercellone est économiste et professeur de sciences de l'information et de la communication à l'université de Paris VIII (Vincennes-Saint Denis), tandis que Francesco Brancaccio et Alfonso Giuliani sont tous deux chercheurs: le premier, docteur en théorie de l'État et des institutions politiques comparées, est en train d'achever une nouvelle thèse sur les communs urbains à l'université de Paris VIII; le second, docteur en économie, est chercheur invité au Centre d'Économie de la Sorbonne et a produit plusieurs travaux sur la thématique des communs.

Leur ouvrage est le résultat de plusieurs années de recherche en équipe portant sur les transformations récentes du monde du travail et sur la thématique des « biens communs » et du « commun ». Ce travail a le mérite de présenter les différences qui existent dans les recherches qui ont été produites au fil des années sur ce sujet et de proposer des thèses originales sur le rôle que ce qui est produit et défendu comme un « commun » pourrait jouer dans un processus de transformation sociale et écologique à grande échelle.

Depuis quelques années, en effet, le débat autour des « biens communs » ou du « commun » n'a pas seulement intéressé le monde de la recherche mais il a aussi contribué à transformer les actions de nombreuses luttes

sociales, en fournissant des perspectives inédites et de nouveaux outils aux mobilisations qui ont lieu dans les domaines du travail, de l'éducation, de la culture, de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation, dans les luttes pour l'environnement et enfin dans celles qui ont lieu en contexte urbain. En s'imposant comme des modèles de coopération, les expériences des « communs » organisent des secteurs importants de la société et contribuent par leur action à ce que l'on peut définir avec Henri Lefebvre comme la reproduction de la « vie quotidienne »¹ de nombreux travailleuses et travailleurs (notamment dans les secteurs de l'alimentation, du logement, du soin etc.). De plus, si ces expériences sont considérées comme des expériences productives à part entière, comme le proposent les auteurs du livre en

1 Henri Lefebvre né le 16 juin 1901 à Hagetmau et mort le 29 juin 1991 à Navarrenx, est un philosophe marxiste français. A travers ses études portant sur l'anthropologie sociale, il a soutenu la nécessité que la « quotidienneté » s'affranchisse de son rôle déterminé par le capitalisme.

question, elles se qualifient comme des lieux propices à la reprise de la décision sur 1) l'organisation, 2) le contenu et 3) la finalité des activités productives, permettant ainsi la réintroduction de véritables principes démocratiques dans la sphère de l'économie.

L'entretien qui suit permet, en approfondissant l'analyse et le propos des auteurs, de revenir sur le rôle historique, parfois oublié, du «commun» comme dimension productive potentiellement alternative au capitalisme. Le point de

vue des auteurs est particulièrement stimulant lorsqu'ils montrent le rôle central joué par le travail, ou plus généralement par la coopération sociale, dans la production de ces «communs», définies toujours comme le produit d'une «*construction sociale et politique*». De plus, dans leur recherche, les auteurs nous montrent que loin d'être un terrain sans règles, la gestion des «communs» est un espace de production autonome de droit, un droit dont l'objectif est de protéger la production et la reproduction

des biens et ressources communs de leur expropriation capitaliste. En dernier ressort, comme l'illustrent Vercellone, Brancaccio et Giuliani, dans les mobilisations qui utilisent aujourd'hui la bannière du «commun», nous pouvons d'ores et déjà entrevoir non pas seulement l'organisation de certains secteurs de l'économie ou de la société mais plutôt un projet affirmatif, potentiellement hégémonique, d'organisation globale de la production.

Omnia Sunt Communia: histoire et actualité du «commun»

La thématique du «commun» et des biens communs réapparaît dans la littérature académique et dans le débat politique, levant peu à peu le voile qui cachait son rôle historique. Quels sont les principaux facteurs à l'origine de ce retour ?

Pour répondre à votre question, il convient de préciser d'emblée trois éléments clé de notre approche.

Le premier est que la question du commun est une vieille histoire, qui précède, traverse et enjambe la modernité capitaliste et la révolution industrielle. La logique totalisante du capitalisme n'est jamais parvenue à absorber et à assujettir l'ensemble de la société et de

l'économie. De tout temps, il a existé et s'est recréé sans cesse un «extérieur» au capitalisme, à savoir des formes d'auto-organisation de la société fondées sur les communs et s'opposant au monopole du binôme État-économie capitaliste de marché.

Ces formes de résistance et «d'exode» du capitalisme ont par ailleurs fortement inspiré l'essor du premier mouvement

ouvrier à l'âge héroïque des Bourses du travail, des coopératives et du mouvement mutualiste, et ce, jusqu'au tournant étatiste qui a fait suite à la défaite de la Commune de Paris, puis à l'avènement des socialismes réels et, dans les pays capitalistes avancés, du modèle fordiste et administré de régulation.

Le deuxième élément est que, pour comprendre les causes

structurelles qui expliquent l'importance grandissante du débat sur les communs, il ne faut pas les réduire à une simple anomalie par rapport à la dichotomie canonique État/marché découlant des caractéristiques particulières d'un certain nombre de bien ou ressources. Il ne faut pas non plus appréhender le commun au singulier (à la manière des socialistes dits utopistes au XIX^e siècle) comme un simple principe politique et normatif désincarné du mouvement réel de la société et des transformations du travail.

Il s'agit, au contraire, d'adopter une approche matérialiste qui analyse le commun comme un véritable « mode de production », c'est-à-dire comme un système économique et social qui se développe au sein même des contradictions de plus en plus aiguës qui traversent les rapports entre forces productives et rapports sociaux de production à l'âge du capitalisme cognitif (cf. Encadré 1 Capitalisme cognitif) et du Capitalocène (terme que nous considérons plus adapté de celui d'Anthropocène pour cerner le sens de la crise écologique) (cf. Encadré 2 Anthropocène et Capitalocène).

Capitalisme cognitif : une définition

Le concept de « capitalisme cognitif » indique, après le capitalisme mercantiliste et le capitalisme industriel, l'avènement d'une nouvelle phase historique du capitalisme. Celle-ci est marquée par deux traits dominants :

1) Sur le plan de l'organisation de la production, la dimension cognitive et immatérielle du travail devient souvent l'élément clé de la création de la valeur tandis que le capital matériel (équipements, usines, stocks, etc.) a vu son importance relative décroître fortement, au bénéfice du capital intangible (capital dit humain et organisationnel, propriété intellectuelle, réputation, image de marque, etc.). On estime ainsi que la part des actifs immatériels dans le calcul de la valeur de la capitalisation boursière des 500 principales firmes américaines serait passée, entre 1975 et 2005,

avant la crise de 2008 de 16,8% à 79,7%. Ce ratio serait encore plus élevé, jusqu'à 90% pour les entreprises technologiques et notamment les GAFAM.

2) Sur le plan du mode d'accumulation, l'enjeu central de la mise en valeur des capitaux porte de plus en plus sur le contrôle de la production des connaissances et leur transformation en marchandises. Dans ce but, l'accumulation du capital s'appuie toujours plus sur des mécanismes de rente. Il en témoigne le pouvoir de la finance, mais aussi un formidable processus de renforcement et d'extension des droits de propriété intellectuelle (brevets, copyright) qui s'est poussé jusqu'à remettre en discussion la frontière même entre découverte et invention, recherche fondamentale et recherche appliquée.

Anthropocène et Capitalocène

Le terme Anthropocène désigne une nouvelle époque géologique, succédant à l'Holocène et pendant laquelle l'impact de l'activité humaine jouerait un rôle prépondérant dans l'évolution de l'écosystème terrestre et du climat.

L'essor de l'âge de l'Anthropocène est situé par Paul Joseph Crutzen au début de la révolution industrielle, à la fin du XVIII^e siècle.

Le débat autour de ce concept a été élargi par la théorie critique et notamment par Jason W. Moore (*Anthropocene or capitalocene? Nature, history, and the crisis of capitalism*, Oakland, PM Press, 2017) et Andreas Malm (*L'anthropocène contre l'histoire*, La Fabrique, 2017). Ils proposent tous deux,

bien que de manière différente, de mettre en évidence le rôle joué au sein de l'Anthropocène par le développement des rapports sociaux de production capitalistes. C'est pourquoi ils estiment que le terme «Capitalocène» serait plus adapté pour cerner l'origine et le sens de la «crise écologique» actuelle. En effet ce terme présente l'avantage de bien souligner le lien étroit entre le développement du capitalisme et la déstabilisation des équilibres écologiques de la planète. Il en résulte pour ces auteurs que pour faire face à l'urgence des désastres environnementaux qui nous entourent, il faudrait s'attaquer au capitalisme lui-même comme mode d'organisation historique de la nature.

la société, au sens de Karl Polanyi, contre le processus néolibéral de désocialisation de l'économie.

Ce retour traduit, aussi et surtout, un mouvement offensif dont les racines remontent

aux conflits sociaux qui, depuis la fin des années 1960, ont ébranlé les fondements sociaux du modèle fordiste en ébauchant de nouveaux modes de vie et des modèles productifs alternatifs au public et au privé dans leurs formes d'organisation et de propriété.

Dans cette perspective – outre les luttes contre les nouvelles enclosures du savoir et du vivant – trois traits saillants constituent une sorte de lame de fond du mouvement du commun.

Il y a d'abord la prise de conscience de la crise écologique et de l'incompatibilité entre l'algorithme capitaliste de l'accumulation illimitée du capital et la «finitude» de notre planète et de ses ressources naturelles. C'est cette tension dramatique qui a fait réapparaître, sur le devant de la scène, la thématique des communs dits traditionnels liés à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. En rupture avec tout passéisme, elle a nourri aussi, comme en témoigne en France la prolifération des zad, un phénomène de retour à la terre combinant coopération, propriété commune et mise en œuvre d'une nouvelle agroécologie qui renverse les

Le troisième élément est que – contrairement à une idée répandue – l'actuel retour en force des communs et des biens communs n'est pas exclusivement le produit d'une réaction défensive de

principes de l'agriculture intensive et extractiviste.

Ensuite il y a le dévoilement par le mouvement féministe des « arcanes de la reproduction ». Celui-ci a révélé les liens étroits entre le travail nommé productif et le travail reproductif. Il a aussi mis en avant le rôle primordial que l'éthique du *travail de soin* et de la sollicitude joue dans le retour en force des communs et l'importance que le concept de reproduction revêt dans la définition de la logique d'ensemble d'un système socio-économique alternatif au capitalisme. À l'opposé du capitalisme où la finalité de la production n'est que l'accumulation illimitée du capital, et l'ensemble des ressources finies du globe (humaines et naturelles) ne sont qu'un moyen au service de ce but infini, on peut affirmer que la finalité du commun comme mode de production est la « reproduction sociale » qui, elle, fait de ces moyens les fins.

Enfin – et ce troisième facteur a joué un rôle décisif – la crise sociale du modèle fordiste a impulsé le développement d'une économie fondée sur le rôle moteur du savoir et de sa diffusion. Au centre de cette dynamique se trouve la rencontre entre la révolution informationnelle et la formation d'une intelligence diffuse qui détient tous les prérequis nécessaires à une autogestion de la production².

En le replaçant dans l'histoire longue du rapport capital/travail, l'un des aspects saillants du mouvement contemporain du commun est justement d'avoir porté le conflit, avec une force et des formes inédites, sur le terrain même de la conception du développement des forces productives et de l'innovation sociale et technologique. Ce mouvement est à la fois intensif et extensif.



2 Le travail intellectuel n'est en somme plus l'apanage d'une classe particulière des citoyens. En témoigne par exemple en France la multiplication par cinq, avec une nette accélération à partir de la deuxième moitié des années 1960, du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur qui passe d'environ 500.000 en 1965 à environ 2.700.000 en 2019, date à laquelle la part des 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur s'élevait en France à 48%, avec un pourcentage légèrement supérieur à la moyenne OCDE (44,9%).

En somme, ce que l'on peut appeler les savoirs vivants incorporés et mobilisés par le travail jouent désormais, dans l'organisation sociale de la production, un rôle souvent prépondérant par rapport aux savoirs morts incorporés dans le capital constant et l'organisation managériale des firmes. Cette transformation a un impact décisif sur la dynamique du rapport capital/travail.

Il renouvelle la tradition de l'économie sociale, comme c'est le cas des Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) en France ou des coopératives de *freelancers* comme Smart au niveau transnational, et recouvre l'ensemble des activités et des secteurs productifs,

qu'il s'agisse de la culture et du spectacle, de l'habitat et des communs urbains, de la science, du logiciel libre et du coopérativisme des plateformes. Sans oublier l'agriculture et le secteur manufacturier lui-même, comme vient de nous le montrer la réactivité

avec laquelle les réseaux de la production de fabrication sont parvenus à répondre aux pénuries de biens (masques, respirateurs, etc.), indispensables pour faire face à l'urgence de la crise sanitaire en palliant les défaillances manifestes de l'État et du marché.

Votre conception du « commun », au singulier, met en évidence le fait que ce dernier est toujours le résultat d'une construction sociale et politique. Dans votre travail vous soulignez que les « biens communs » n'existent que grâce au travail et aux activités humaines qui en assurent la production, la reproduction et la distribution. Qu'entendez-vous précisément par le concept de « commun » comme mode de production ?

L'un des points de départ de l'approche du commun comme mode de production se trouve dans l'analyse des transformations historiques de la coopération dans le travail et, par conséquent, de la nature des produits. Par rapport aux théories économiques des biens communs, il en découle un double renversement, théorique et méthodologique.

Le premier renversement consiste à remettre en question la thèse selon laquelle c'est la nature intrinsèque de certains biens qui en fait des biens communs, plutôt que des biens publics ou privés. La typologie néoclassique des biens, fondée sur les concepts d'excluabilité par les prix et

de rivalité, et celle alternative d'Elinor Ostrom³, fondée, elle,

sur les concepts d'excluabilité et de soustraitibilité, risquent

Rivalité/Non-rivalité et Excluabilité/Non-Excluabilité

Dans la théorie économique, les biens sont classés en fonction de leur rivalité ou non-rivalité de consommation et/ou de leur excluabilité ou non excluabilité par les prix :

- La rivalité désigne un bien dont l'utilisation/consommation par un individu empêche celle des autres, comme dans le cas d'un stylo.
- La non-rivalité désigne un bien dont l'utilisation/consommation

n'empêche pas son utilisation simultanée par d'autres individus, comme dans le cas de l'information et de la connaissance.

- L'excluabilité par les prix conditionne l'accès à un bien par un individu à sa capacité/disponibilité à payer.
- La non-excluabilité désigne une situation où il est impossible, ou très difficile, d'exclure des individus de la consommation ou de l'utilisation de cette ressource par la fixation d'un prix.

3 Elinor Ostrom était une économiste et politologue américaine. En octobre 2009, elle a reçu le prix Nobel d'économie, avec Oliver Williamson, pour son analyse portant sur la gouvernance des biens communs.

d'induire une vision schématique et linéaire de la répartition de l'économie entre les sphères du public, du privé et du commun

La pertinence de cette répartition est par ailleurs démentie par la simple observation historique de la dynamique réelle de l'économie. Aucun bien n'est en effet destiné, par ses qualités intrinsèques, à faire, *ipso facto*, l'objet d'un mode de gestion particulier – privé, public ou commun. Il s'agit toujours d'une construction sociale et politique, d'un processus conflictuel qui parvient à élire un bien déterminé au statut de bien commun, comme l'illustrent le cas exemplaire de l'eau ou de la santé.

Le deuxième renversement consiste à parler du commun comme mode de production et non plus simplement de «biens communs» ou de «communs». Cette innovation théorique est essentielle. Le commun ne doit plus être pensé comme une simple enclave par rapport aux normes du public et du privé, ou, au mieux, comme un tiers secteur complémentaire à l'État et au marché. Il représente un principe général d'auto-gouvernance de la société

et d'auto-organisation de la production, susceptible de disputer le primat au binôme historique État-marché et de devenir l'élément hégémonique d'une nouvelle articulation hiérarchique entre le commun, le public et le privé.

Le commun au singulier peut donc être entendu, dans le sens de la pensée de Marx, comme un véritable mode de production ou un système socio-économique en train d'émerger. Son fondement réside dans l'autogestion de l'organisation du travail et dans l'inappropriabilité des principaux outils de production et des ressources matérielles et immatérielles dont dépend la reproduction économique et sociale d'une société. Nous avons sur ce point une première rupture fondamentale avec les systèmes capitalistes fondés sur le binôme État-marché, où la démocratie reste reléguée à la démocratie représentative sur le plan politique et est entièrement évincée de la sphère économique – sphère dans laquelle les décisions stratégiques dépendent de la propriété privée et/ou publique, les deux partageant le principe de la propriété absolue.

Propriété privée et étatique ont été à cet égard l'issue institutionnelle du même processus de concentration du pouvoir et d'exclusion qui a caractérisé l'essor de la modernité capitaliste. Il suffit de songer, pour ne prendre qu'un exemple, à la manière dont l'expropriation et la nationalisation d'un bien privé prévoient toujours une indemnisation pour le propriétaire ; à l'inverse, la privatisation d'une propriété publique n'implique, ni consultation, ni dédommagements pour la collectivité que l'autorité souveraine de l'État est pourtant censée représenter.

Il en va de même de la rupture qu'incarne le commun par rapport aux anciens modèles du socialisme réel, dans lesquels la propriété collective des moyens de production restait purement formelle, tandis que la propriété économique réelle était le monopole d'une classe bureaucratique. Il en résultait une reproduction des modèles productifs du capitalisme industriel, fondés sur une division hiérarchique du travail et une approche hyper-productiviste appréhendant la nature comme une simple ressource à exploiter. Cette osmose entre la logique du

Accumulation Primitive

À travers l'analyse de la prétendue « Accumulation originaire » ou « primitive », à laquelle Marx consacre le XXIV^e chapitre du Livre premier du *Capital*, il se propose de caractériser les phénomènes de violence qui ont présidé à la naissance du capitalisme entre le XIV^e et le XVII^e siècle. Marx, par son approche de l'accumulation originaire, démystifie le mythe libéral selon lequel les capitalistes descendraient d'ancêtres industriels ayant amassé par leur épargne suffisamment de richesse pour fournir du travail à celles et ceux que leur paresse aurait laissé sans ressources. Marx revient sur les conditions

historiques et la violence des méthodes de l'accumulation primitive (enclosures des terres communales, législation sanglante contre le vagabondage, commerce colonial et traite des esclaves, etc.) qui, en Angleterre, ont permis la réalisation de cette dépossession et la prolétarianisation de la force de travail.

Il importe de préciser que la théorie critique contemporaine a efficacement montré que l'accumulation primitive n'est pas une page de l'histoire qui aurait cédé la place aux méthodes de l'accumulation « ordinaire » du capital fondée sur le capital productif et le salariat. La logique

et les méthodes de l'accumulation primitive sont une composante structurelle de déploiement du capitalisme dans le temps et dans l'espace, ce dernier devant sans cesse reproduire les conditions de la polarisation qui oppose le travail et le capital. Le retour en force des mécanismes de l'accumulation par dépossession dans le capitalisme contemporain liés, par exemple, à l'extractivisme, aux nouvelles enclosures de la connaissance et à la privatisation grimpanche des institutions de l'État-providence, fait aujourd'hui l'objet d'un vaste débat. Voir à ce sujet Mezzadra et Neilson (2018) ainsi que Harvey (2012).

capitalisme et celle du socialisme réel explique d'ailleurs la vitesse à laquelle la classe bureaucratique des pays du bloc soviétique s'est emparée de la propriété privée des principales entreprises soviétiques à la suite de la formidable nouvelle phase d'accumulation primitive (cf. Encadré 4) qu'a été la prétendue transition des économies soviétiques vers l'économie de marché.

Par opposition tant au système capitaliste qu'à celui du socialisme réel, le commun comme mode de production ramène donc la démocratie à la sphère de l'économie et des décisions stratégiques portant sur les questions : comment produire ? que produire ? pour satisfaire quels besoins ?

En synthèse, nous pouvons dire que la production est basée sur le commun quand « personne

n'exerce de droits exclusifs pour organiser le travail et s'approprié la valeur créée [...]»⁴ et quand la coopération du travail repose sur d'autres mécanismes sociaux que la hiérarchie managériale et l'objectif de rentabilité financière.

4 Cette définition s'inspire, en la modifiant et en l'élargissant, de celle proposée par Yochai Benkler pour les biens communs informationnels. Cf. Y. Benkler (2004)

Le régime juridique du « commun » : une nouvelle production du droit

Ce qui ressort quand on observe les expériences de lutte pour les communs (naturels, numériques, urbains et du « *welfare* ») c'est la relation particulière qu'ils entretiennent avec le droit. Les questions de l'inappropriabilité et de la propriété commune jouent un rôle important dans la définition du commun comme mode de production. Comment peut-on imaginer un régime juridique de « propriété commune » ?

Lorsque nous parlons de propriété commune, l'objectif à la fois pratique et théorique est d'établir des régimes d'inappropriabilité pour empêcher que le commun soit traité comme une *res nullius* (i.e. une chose n'appartenant à personne et donc librement appropriable) et protéger la production et la reproduction de biens et de ressources de leur expropriation capitaliste. La propriété commune se fonde sur l'usage, la mutualisation des ressources et l'inappropriabilité, selon des dispositifs qui doivent à chaque fois s'adapter aux caractéristiques des biens produits et/ou des ressources gérées par les communs. L'un des aspects essentiels qui définissent cette notion est la reconnaissance d'une force normative dans l'établissement

des règles, force normative confiée directement aux *commoners* chargés de la production, de la gestion et de la reproduction des communs.

La communauté qui prend en charge leur ressources, qu'il s'agisse de communs fonciers, urbains ou numériques, est une « communauté ouverte », pensée comme un ensemble de flux et de rencontres. Les sujets titulaires des droits d'usage qui composent la communauté peuvent changer au fil du temps, mais ce qui reste constant est la pratique du *commoning*, qui assure sans cesse l'adaptation de règles collectives garantissant la reproduction des biens et de la communauté elle-même.

Quatre idées directrices se trouvent au cœur de notre

réflexion sur la propriété commune.

La première, dans la continuité des travaux de la « Commission Rodotà » en Italie⁵, est l'introduction dans le Code civil d'une nouvelle catégorie de biens, les *biens communs*, définis comme : « des choses qui expriment des utilités fonctionnelles à l'exercice des droits fondamentaux et au libre développement de la personne » et qui, par conséquent, doivent être protégées « y compris dans l'intérêt de générations futures »⁶. Cette définition a le grand mérite, selon nous, de s'affranchir de toute référence essentialiste parce qu'elle repose moins sur les caractéristiques physiques des biens que sur leur fonction sociale.

5 La Commission instituée par le décret du Ministre de la Justice du 14 juin 2007, présidée par le juriste Stefano Rodotà dont elle tire son nom, avait pour but d'élaborer un projet de loi déléguée pour la refonte du Code civil, en particulier la partie concernant les biens publics en introduisant également de nouvelles catégories de biens, dont les biens communs.

6 (Notre traduction). La citation est tirée du texte du projet de loi déléguée de la Commission Rodotà – *Commissione Rodotà - per la modifica delle norme del codice civile in materia di beni pubblici* (14 juin 2007) – que l'on peut consulter sur le site : <https://polser.files.wordpress.com/2014/02/commissione-rodota.pdf>

Elle introduit aussi une autre problématique, centrale à nos yeux, pour le développement du commun comme mode de production : la question de la *communalisation du public*. Par cette notion, nous désignons la pénétration des principes de la démocratie du commun au sein même des institutions et des services publics pour en modifier le statut propriétaire et les règles de gestion.

La deuxième idée directrice nous est livrée par l'essor des communs urbains (habitats participatifs et autogérés, centres culturels, espaces autonomes autogérés, tiers lieux, *fab labs*, etc.) qui prolifèrent dans l'espace productif de la métropole. L'appropriation collective d'un bien, d'un service, d'un espace public ou privé déclenche des rapports d'usage collectif qui remettent en cause le pouvoir de la rente immobilière et toute conception exclusive de l'organisation de l'espace et des rapports de propriété.

Dans le cas de l'expérience néo-municipaliste de Naples⁷,

par exemple, le conseil municipal a reconnu qu'une série d'immeubles occupés étaient des «centres de production» et des «espaces qui, par leur vocation même (leur emplacement sur le territoire, leur histoire, leurs caractéristiques physiques), [étaient] devenus d'usage civique et collectif pour leur valeur de biens communs»⁸. Il s'agit d'une forme d'instauration de la propriété sociale, fondée sur l'usage, qui présente un grand intérêt par le rapport qu'elle instaure avec la création par le bas du commun et le parallèle qu'elle établit, y compris au niveau de la terminologie juridique, entre les communs urbains à l'ère du capitalisme contemporain et les communs fonciers à l'époque du développement du capitalisme agraire, pendant la première phase historique de la prétendue accumulation primitive du capital (cf. Encadré 4 Accumulation primitive). Ce type de dispositif pourrait faire école et devenir un modèle en Europe, à la fois pour reconnaître la légitimité d'une série d'occupations et pour valider

socialement la création de richesse engendrée par l'activité des communs.

La troisième idée directrice se réfère au modèle du *copyleft* et à la manière dont il a ingénieusement utilisé et renversé de l'intérieur les principes de la propriété privée et du *copyright*. Une forme de propriété commune a donc été créée, qui s'enrichit en permanence grâce aux propriétés de non-rivalité et de cumulativité de la connaissance. L'espace hégémonique conquis par le *copyright* dans le domaine du logiciel et des œuvres de l'esprit a ainsi été utilisé contre le caractère exclusif de la propriété pour instituer des formes juridiques originales de partage et de mise en commun.

Les illustrations les plus connues en sont le *copyleft* et les *Creative Commons*, mais dans notre recherche nous montrons que différentes autres expérimentations sont en cours. On se réfère par exemple au modèle du *CopyFair*, qui tente de dépasser les limites de

7 Nous renvoyons à cet article des publications en ligne de Smart sur la question: Puletti F. (2019), «Urban Commons et coopération sociale. Un regard sur le cas italien et le modèle de Naples», Ed en ligne Smart, 2019.

8 La citation est tirée d'un communiqué de l'Ex Asilo Filangieri, un ancien couvent religieux du XVI^e siècle de la ville de Naples, abandonné dans les années 1980 puis occupé par un collectif d'intermittents du spectacle en 2013. Le communiqué, publié le 26 juillet 2016, peut être consulté à l'adresse :

<http://www.exasilofilangieri.it/napoli-7-spazi-liberati-diventano-beni-comuni/>

ces licences, qui n'ont pas toujours réussi à protéger les productions du commun des mécanismes d'expropriation et de privatisation mis en place par les grands oligopoles du numérique.

La quatrième idée directrice concerne la résurgence, dans les pays du Sud comme dans les pays du Nord, des communs fonciers et de pratiques agro-écologiques qui ont remis en cause la logique extractive de l'agriculture

capitaliste. Ce processus passe à la fois par une réappropriation des terres agricoles, par une transformation des conditions de travail des paysans et par un contrôle démocratique sur les semences et les cycles de reproduction des ressources et des écosystèmes. Les principaux thèmes et enjeux des luttes paysannes à l'échelle planétaire montrent de quelle manière les communs fonciers sont eux aussi des communs écologiques de la connaissance.

Sur le plan du droit, la revendication de la propriété commune du sol et des ressources naturelles va de pair avec la redécouverte de la modernité des connaissances inscrites dans les pratiques collectives de soin et de travail de la terre. Ces nouvelles sources juridiques remplacent l'appropriation privative du foncier et la logique de l'agriculture intensive par des usages collectifs et non destructeurs de la terre et de la nature.

Un regard sur les pratiques

La stagnation économique, la crise écologique, l'explosion des inégalités, l'exaspération des conflits annoncent l'échec du modèle politique néolibéral. Dans ce contexte, quels sont les principaux terrains d'expression de la force du commun ? Pouvez-vous nous en donner quelques exemples ?

Divers exemples pourraient être donnés, mais soulignons l'importance des communs surgis dans le domaine de la santé et autour de la crise sanitaire, en raison de leur actualité.

On songe tout d'abord au caractère innovant de ce qu'on a appelé la *méthode Buurtzorg*. Ce modèle innovant d'organisation du travail de soin à domicile a été mis en œuvre aux Pays-Bas par une entreprise à but non lucratif fondée en 2006, avec une équipe

de quatre infirmières et un informaticien.

Tout a commencé par le profond malais que les professionnels de la santé éprouvaient face aux pratiques de standardisation du travail infirmier en un ensemble de tâches (toilette, pansements, intraveineuses, etc.) dont les temps et les modes opératoires étaient prescrits à travers des protocoles rigides niant la dimension humaine et interactive de la relation de service avec les patients. C'est à partir de la prise de conscience des

effets pervers et de l'inefficacité de ce modèle remplaçant la notion de soin par celle du produit-marchandise, qu'est née la révolution organisationnelle de Buurtzorg, terme qui signifie « soins de proximité » en néerlandais. Elle repose sur quatre piliers étroitement liés renversant en tout point la logique du *new public management*, à savoir :

- une organisation en équipes autonomes comptant entre huit et douze praticiens et praticiennes pour un quartier (15-20 000 habitants) qui sont décisionnaires sur leur zone d'exercice et prennent

- en charge environ une cinquantaine de malades ;
- une approche holistique de la personne du patient et de ses besoins qui ne sont pas réduits aux actes strictement médicaux, mais intègrent la dimension relationnelle indispensable à la réussite du travail de soin ;
- la priorité donnée à l'objectif de rendre le patient le plus autonome possible par l'éducation thérapeutique et la mobilisation d'un réseau social de proximité ;
- mettre l'informatique au service du soin afin de libérer les soignants du fardeau du travail administratif et de leur fournir une plateforme permettant le partage des pratiques et la discussion de nouveaux projets.

Ce modèle novateur, s'inscrivant en sous-traitance dans l'organisation du système de santé aux Pays-Bas, a fait preuve d'une indiscutable efficacité économique et sociale et d'une souplesse adaptative, y compris dans le cas de la pandémie de la Covid-19. Enfin et surtout, l'actualité d'un modèle de *communalisation* de la santé et de *citizen welfare* s'est indiscutablement révélée au grand jour à la suite de l'éclatement de la pandémie de la Covid-19 en mars 2020. Dans ce contexte, face aux hésitations et aux dysfonctionnements de l'État, la rencontre de deux phénomènes a

montré l'urgence et la possibilité d'un changement de paradigme fondé sur le commun.

D'une part, la capacité d'auto-gestion des soignants qui leur a permis de reprendre en main l'organisation du travail et d'assurer la continuité du service en faisant sauter tous les verrous du nouveau management public pour pallier son incapacité manifeste à gérer la crise. D'autre part, l'irruption du rôle du citoyen du bien-être, de l'usager d'un service public à vocation universelle, face à la détérioration de ce même service public désormais incapable de respecter le pacte social dont il était historiquement issu.

Ainsi les citoyens ne se sont pas bornés à exprimer leur solidarité en applaudissant les soignants qui devaient se débrouiller face au délitement des structures hospitalières. Nous avons tous vu la manière dont les citoyens se sont mobilisés en apportant une contribution importante à la résilience du système sanitaire. C'est notamment le cas des nombreux *makers* - terme par lequel on désigne l'articulation entre la capacité créative de l'artisan et l'usage des nouvelles technologies numériques - qui sont parvenus

à s'organiser en réseau pour produire les outils et les célèbres EPIs (Équipements de Protection Individuelle médicale) essentiels pour se protéger et limiter la circulation du virus.

C'est la réactivité de ces « laboratoires diffus », coopérant en réseaux, la rapidité par laquelle des milliers de *makers* ont été capables de répondre aux besoins de l'urgence sanitaire qui a aidé les professionnels de la santé à surmonter le grippage de la chaîne mondialisée de production et de distribution et de s'approvisionner gratuitement en outils sanitaires primordiaux dans la lutte contre la pandémie.

Cette formidable effervescence créative, la multiplication d'initiatives parvenant à connecter le local et le global, a témoigné à la fois de l'efficacité productive et de la force d'innovation des *makerspaces*, mais aussi et surtout de la manière dont le commun incarne de plus en plus les principes et les désirs collectifs d'organisation d'un monde nouveau.

Entretien de Federico PULETTI avec Carlo VERCELLONE, Francesco BRANCACCIO et Alfonso GIULIANI

Sources et ressources

BAUWENS M., LIEVENS J., SAUVER le monde. *Vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2015.

BENKLER Y., « [Commons-Based Strategies and the Problems of Patents](#) », *Science*, vol. 305, n° 5687, p. 1110.

BRANCACCIO F., GIULIANI A., VERCELLONE C., *Le commun comme mode de production*, Paris, Edition de l'éclat, 2021.

Ex Asilo Filangeri, « [Dichiarazione d'uso civico e collettivo urbano](#) », en ligne, 2016.

Ex Asilo Filangeri, « [Diamo INumeri! 54 mesi di autogoverno e interdipendenza](#) », en ligne, 2016.

FARJAT J., MONFERRAND F., *Dictionnaire Marx*, Paris, Editions Ellipses, 2020.

HARVEY D., *Pour lire le Capital*, Paris, La ville brûle, 2012.

MALM A., *L'anthropocène contre l'histoire*, Paris, La Fabrique, 2017.

MEZZADRA S., NEILSON B., « Entre extraction et exploitation : des mutations en cours dans l'organisation de la coopération sociale », traduit de l'anglais par Alexis Cukier, *Actuel Marx*, 2018/1 (n° 63)

MONNIER J-M, VERCELLONE C., « Le capitalisme cognitif, nouvelle forme de capitalisme? », *Problèmes économiques*, Hors-série, n° 5, mars 2014, pp. 117-120

MOORE J.W., *Anthropocene or capitalocene? Nature, history,*

and the crisis of capitalism, Oakland, PM Press, 2017.

OSTROM E., *La Gouvernance des biens communs: Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck, [1990] 2010.

OSTROM E., HESS C., *Understanding Knowledge as a Commons – from Theory to Practice*, Cambridge, MIT Press, 2006.

PULETTI F., « [Urban Commons et coopération sociale. Un regard sur le cas italien et le modèle de Naples](#) », Éd en ligne Smart, 2019.

SAUVETRE P., « [Le travail commun au-delà de la coopération. Vers une économie des communs sociaux et solidaires](#) », Éd en ligne Smart, 2021.